



Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social

Prix des Nations Unies en matière de population pour 2015

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport de la Secrétaire du Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population créé par l'Assemblée dans sa résolution 36/201. Ce rapport porte sur l'année 2015 et a été établi en application de la décision 1982/112 du Conseil économique et social.

* A/70/150.



Rapport de la Secrétaire du Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population pour 2015

I. Introduction

1. Le 17 décembre 1981, l'Assemblée générale a adopté la résolution 36/201, intitulée « Création du Prix des Nations Unies en matière de population ». Ce prix est décerné chaque année à une ou plusieurs personnes, une ou plusieurs institutions ou, simultanément, une ou plusieurs personnes et institutions, afin de récompenser les travaux qui ont le plus contribué à sensibiliser le public aux questions de population ou à trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans ce domaine.
2. C'est le Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population qui choisit les lauréats. Ce comité se compose des représentants de 10 États Membres de l'Organisation des Nations Unies élus pour trois ans par le Conseil économique et social. La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population fait office de secrétaire du Comité et présente à l'Assemblée générale un rapport annuel sur le Prix et son fonds d'affectation spéciale.
3. Par sa décision 41/445, l'Assemblée générale a modifié le paragraphe 1 de l'article 2 du règlement régissant l'attribution du Prix de façon qu'une personne et une institution puissent se le partager.
4. Par sa décision 1987/129, le Conseil économique et social a modifié en conséquence le règlement intérieur du Comité d'attribution du Prix.
5. Les pays qui siègent actuellement au Comité sont les suivants : Bangladesh, Côte d'Ivoire, Danemark, Grenade, Jamaïque, Nigéria, Pakistan, Qatar, République tchèque et République-Unie de Tanzanie.
6. À sa première séance d'organisation, le 21 janvier 2015, le Comité a élu l'Ambassadrice Edita Hrdá (République tchèque) à sa présidence pour l'année 2015.

II. Prix des Nations Unies en matière de population pour 2015

7. Pour 2015, le Comité a reçu la candidature de 11 personnes et de 14 institutions remplissant les conditions requises. Le 7 avril 2015, conformément à son mandat et après un examen minutieux des candidatures, le Comité a désigné les lauréats pour 2015, à savoir Thoraya Ahmed Obaid (Arabie saoudite) dans la catégorie personnes et l'organisation African Population and Health Research Center (Kenya) dans la catégorie institutions.
8. Le Comité a retenu M^{me} Obaid, qui s'est illustrée par son dévouement exceptionnel, s'attachant en particulier à faire mieux connaître les questions relatives aux droits et à l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes, notamment à promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement qui portent sur la santé maternelle et visent à sauver des femmes. Il a salué son œuvre pionnière de sensibilisation du public aux questions relatives à la santé en matière de sexualité et de procréation d'une manière respectueuse des cultures et conforme aux droits de l'homme reconnus sur le plan international. Il a également salué sa capacité de se projeter dans l'avenir en prenant en compte l'avis des jeunes et en

institutionnalisant leur rôle dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'en contribuant à la mise en place d'un réseau international de jeunes défenseurs de la santé en matière de sexualité et de procréation.

9. En sa qualité de Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, M^{me} Obaid a mesuré la complexité des questions culturelles, y compris de la religion, pour ce qui est d'opérer des changements, et surtout de garantir l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation et aux droits liés à la procréation. Elle a, pour faire de la culture un facteur de changement positif, mis en place un programme sur l'égalité des sexes, la culture et les droits de l'homme, qui est considéré comme une contribution exceptionnelle à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a également créé un programme spécialement conçu pour permettre aux jeunes de contribuer aux travaux du Fonds. En réunissant, au siège du Fonds, des jeunes de toutes les régions pour qu'ils procèdent à des échanges sur des programmes mondiaux et régionaux, ce programme de neuf mois a conduit à la création d'un réseau de jeunes aux niveaux national, régional et international. M^{me} Obaid fait partie des 30 premières femmes à être nommées membres à part entière du Majlis Ash-Shura (Parlement) pour un mandat de quatre ans allant de 2013 à 2016.

10. Le Comité a également retenu l'organisation African Population and Health Research Center (Kenya), pour les 20 années qu'elle a passées non seulement à conduire des recherches utiles à la prise de décisions relatives à la population, à la santé et à l'éducation pour répondre aux besoins les plus urgents de l'Afrique en matière de santé grâce à des partenariats Sud-Sud et à un engagement politique, mais aussi à améliorer la capacité de recherche des institutions et des intellectuels africains dans les domaines de l'urbanisation, de la dynamique des populations, de la santé procréative, du vieillissement, des systèmes de santé et de l'éducation. Le Comité a félicité l'organisation pour la documentation abondante qu'elle a présentée sur les inégalités en matière de santé, y compris de santé procréative, qui a alimenté le débat public sur les questions relatives à la santé en matière de sexualité et de procréation. Il a aussi salué le dialogue actif qu'elle a mené avec les parlementaires, qui favorise la prise en compte des questions de population et de santé procréative dans le programme politique, ainsi que son ambition et son effort de créer une masse critique de chercheurs qualifiés et la prochaine génération d'experts en matière de population en Afrique.

11. Fondée en 1995, African Population and Health Research Center est une organisation non gouvernementale internationale basée en Afrique et gérée par des Africains qui effectue des recherches utiles à la prise de décisions relatives à la population en Afrique subsaharienne. Sa mission est d'apporter des preuves scientifiques crédibles utiles à l'établissement des politiques et des programmes dans les domaines de la population, de la santé et de l'éducation, en vue de promouvoir le bien-être des Africains les plus démunis.

III. Questions financières

12. Au 31 décembre 2014, le solde du Fonds d'affectation spéciale pour le Prix des Nations Unies en matière de population s'élevait à 1 734 021,02 dollars. Les intérêts perçus en 2014 étaient de 10 372,34 dollars. En 2015, le montant des dépenses, y compris les prix décernés aux deux lauréats, s'est établi à 96 950,37 dollars au total.